

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt 20438

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
SIEGE SOCIAL : LE HUB – 1 AVENUE DE LA MOTTE
59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 mai 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT DEUX MAI,
A DIX HEURES.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social sur la convocation en date du 5 mai 2023 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été fait le point sur les présences et chacun des membres de l'Assemblée s'est identifié en ouverture de la réunion.

Monsieur Etienne HUREZ, en sa qualité de Président – Directeur Général, préside l'Assemblée.

Monsieur Etienne HUREZ représentant également l'actionnaire ayant le plus grand nombre de titres donnant droit de vote, il n'est pas procédé à la désignation d'un scrutateur.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire de séance par les membres du bureau.

Le bureau, ainsi constitué, certifie que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président constate également que :

· *Sont présents / absents & excusés :*

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
EY AUDIT SAS, Représenté par Sandrine LEDEZ	LRAR en date du 5 mai 2023	X	
PWC AUDIT SAS, Représenté par Nicolas WILFART	LRAR en date du 5 mai 2023	X	

· *Sont présents / absents & excusés :*

Représentants du Comité Social et Economique Central	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Monsieur Damien HUET	Lettre en date du 5 mai 2023	X	
Monsieur Vincent VERBRUGGHE	Lettre en date du 5 mai 2023		X
Monsieur Daniel KESSLER	Lettre en date du 5 mai 2023		X
Monsieur Stéphane SOURDET	Lettre en date du 5 mai 2023	En visioconférence	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la loi.

Monsieur le Président déclare, par ailleurs, que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que la liste des Actionnaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation et qu'aucune demande de consultation ou d'envoi de documents dans les formes et conditions prévues par la loi n'est parvenue à la Société dans les délais impartis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2022 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat ;
- quitus aux Administrateurs ;
- constat de la démission d'Administrateurs ;
- ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- rémunération de l'activité des Administrateurs ;
- questions diverses : point sur la marche des affaires ;
- pouvoir pour les formalités.

∞∞∞∞∞

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports du Conseil d'Administration et des rapports de Commissariat.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après présentation des rapports du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels ainsi que le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 75 896 294 Euros.

Vote pour : ☒

Vote contre : ☐

Abstention : ☐

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

En dividendes	75 896 294 Euros
TOTAL	75 896 294 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 896 294 Euros, soit la somme de 26,16 Euros environ par action.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, délègue au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement de ce dividende.

Ce dividende est complété d'une somme de 24 103 706 Euros, prise sur le compte de report à nouveau bénéficiaire pour verser un dividende total de 100 000 000 Euros aux Actionnaires, soit la somme de 34,47 Euros environ par action.

Après cette opération, le compte de report à nouveau est toujours bénéficiaire pour une somme de 122 888 765 Euros et la société présente des capitaux propres positifs et d'un montant au moins égal à la moitié du capital social.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2019	-	-
2020	37,92 €	15,17 €
2021	34,48 €	13,79 €

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance de la volonté de Madame Chloé BEAUVALLET et de Monsieur Dimitri LECOCQ de démissionner de leurs mandats d'Administrateur, en prend acte et les remercie pour leur action au sein du Conseil et leur accompagnement de la Société.

Il n'est pas procédé à la nomination d'administrateur en suite de ces démissions.

Vote pour : 1

Vote contre : 0

Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la cooptation par le Conseil lors de sa séance du 20 mars 2023 de Madame Amélie REDON en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ratifie la nomination de Madame Amélie REDON en qualité d'Administrateur.

Vote pour : 1

Vote contre : ☒

Abstention : ☐

SIXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Vote pour : ☒

Vote contre : ☐

Abstention : ☐

SEPTIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS

Depuis la loi Pacte, la notion de jetons de présence a été supprimée et remplacée par celle de rémunération de l'activité des Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération des administrateurs à cent mille euros (100 000) € par exercice.

Vote pour : ☒

Vote contre : ☐

Abstention : ☐

HUITIEME RESOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LA MARCHE DES AFFAIRES

L'Assemblée Générale, en tant que de besoin, donne acte au Président - Directeur Général de l'information faite sur la marche des affaires en début de séance et des informations reprises dans le rapport de gestion.

Vote pour : ☒

Vote contre : ☐

Abstention : ☐

RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Vote pour : ☒

Vote contre : ☐

Abstention : ☐

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Etienne HUREZ

Le Secrétaire

Emilie CIMENTI